



Avis d'audience

Le 5 juillet 2006

Réf. 2006-H-110

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience en vue d'étudier la demande présentée par Ontario Power Generation Inc. (OPG) visant à autoriser des modifications aux permis d'exploitation des centrales nucléaires de Pickering-A et Pickering-B, situées à Pickering (Ontario).

Les modifications proposées portent sur l'inclusion d'une condition de permis qui exige la conformité à la norme d'application de la réglementation S-98 (révision 1) de la CCSN, intitulée *Programmes de fiabilité pour les centrales nucléaires*. OPG a également demandé de modifier les références des permis aux Politiques et principes d'exploitation et au document sur le rôle en matière de radioprotection afin de citer en renvoi les plus récentes versions de ces documents respectifs.

La Commission a déterminé qu'une audience publique n'est pas nécessaire dans ce cas-ci pour étudier la demande d'OPG sur les modifications aux permis d'exploitation des centrales nucléaires de Pickering-A et Pickering-B. L'audience se déroulera par voie de mémoires.

Un *Compte rendu des délibérations, y compris les motifs de décision* sera publié et accessible au public à la suite des délibérations et de la décision de la Commission à ce sujet.

Les mémoires du personnel de la CCSN et d'OPG doivent être déposés au Secrétariat au plus tard le 5 juillet 2006. Les documents d'audience (mémoires) ne sont pas disponibles en ligne. On doit en faire la demande auprès du Secrétariat à l'adresse ci-dessous :

a/s de Louise Levert

Secrétariat

Commission canadienne de sûreté nucléaire

280, rue Slater, C.P. 1046

Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél. : (613) 996-9063 ou 1 800 668-5284

Télec. : (613) 995-5086

Courriel : interventions@cnscccsn.gc.ca